

COMMISSION DE SUIVI DE LA CONVENTION AIDEMA / COMMUNES
Réunion du 18/06/2013

Commission de suivi (article 8 de la convention) :

Son rôle sera d'examiner et d'approuver :

- *Les projets de l'année,*
- *Les budgets prévisionnels des projets subventionnés,*
- *Les bilans quantitatifs et qualitatifs (coordination entre la politique des Collectivités et de l'AIDEMA, grands axes communs, accord de principe et de financement),*

et de décider des actions communes.

Composition :

- *6 représentants des Collectivités : pour chacune des trois communes, le Maire (ou son représentant) et un élu municipal,*
- *3 représentants de l'AIDEMA : le Président (ou son suppléant), le Directeur (ou son suppléant) et 1 membre du conseil d'administration.*

Chaque membre de la Commission aura la possibilité de se faire assister par un ou plusieurs conseillers techniques, sans voix délibérative, librement choisis par lui (Directeur Général des Services, professeur de l'AIDEMA, etc...).

Les décisions doivent être prises à la majorité absolue, dans le cadre de la Commission de suivi convoquée au moins une fois par an, à la demande du Maire d'une Collectivité ou du Président de l'AIDEMA. En cas de d'absence de quorum, la Commission sera convoquée de nouveau sur le même ordre du jour et pourra délibérer à la majorité relative.

Les comptes-rendus seront établis par l'AIDEMA et devront être approuvés par les Maires signataires ou leurs représentants.

ORDRE DU JOUR

1. Signature d'une annexe 5 modifiée pour tenir compte des 4 musiciens de la SMPY désormais inclus dans les statistiques perrotines, comme décidé lors de la précédente commission de suivi.
2. Bilan quantitatif 2012-2013 : nombre d'adhérents et subvention de fonctionnement
3. Bilan qualitatif de l'année 2012-2013
 - ✓ Bilan
 - ✓ Adéquation entre les actions de l'AIDEMA et la politique culturelle des communes
4. Bilan des projets subventionnés en 2012-2013
5. Projets 2013 - 2014
6. Budget des projets 2012 - 2013 retenus pour subvention
7. Questions diverses
 - 7.1. Relations entre l'Aidema et la CCE et la CCPFY
 - 7.2. Problèmes de locaux
 - 7.3. Articulation entre Aidema et les communes pour les spectacles et animations
 - 7.4. Réforme des rythmes scolaires ; partenariat avec les écoles (Carnaval des Animaux, ...)

Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Tél. : 01.30.88.92.94 Mail : aidema@aidema.net

Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>



Signature de l'annexe 5 modifiée

Compte tenu de la lourdeur du processus pour faire entériner cette annexe modifiée par les 3 conseils municipaux, les maires préfèrent appliquer cette annexe dès à présent et en remettre l'intégration à la convention lors du renouvellement de celle-ci en 2014.

Bilan quantitatif 2012 - 2013 : nombre d'adhérents

ELEVES « THEATRE »				
Années	Auffargis	Le Perray	Les Essarts	Total
2009 – 2010	2	7	2	11
2010 – 2011	3	9	1	13
TOTAL :	5	16	3	24
% moyen	20,8 %	66,7 %	12,5 %	100 %
2011 – 2012 : AG	3	13	5	21
2011 – 2012 : juin	3	15	5	23
2012 – 2013 : AG	4	19	2	25
2012 – 2013 : juin	4	19	2	25

Pour le théâtre :

- ✓ 25 élèves dont 19 perrotins relevant de la convention
- ✓ 12 perrotins subventionnés (quota fixé à 12),
- ✓ 7 non subventionnés **soit 58 % de dépassement**

Le quota a été atteint avant la fin du forum du Perray : ceux qui se sont inscrits en fin de forum ont dû s'acquitter d'un supplément de 63 € (166 € au lieu de 103 €)

ELEVES « MUSIQUE »				
Années	Auffargis	Le Perray	Les Essarts	Total
2003 – 2004	39	45	91	175
2004 – 2005	38	55	87	180
2005 – 2006	33	55	85	173
2006 – 2007 *	37	72	102	211
2007 – 2008	38	62	102	202
2008 – 2009	32	68	76	176
2009 – 2010	36	70	93	199
2010 – 2011	53	62	96	211
TOTAL :	306	489	732	1527
% moyen	20,0 %	32,0 %	48,0 %	100 %
Répartition sur 211	42	68	101	211
2011 – 2012 : AG	53	72	96	221
2011 – 2012 : juin	54	75	99	228
% moyen avec 4 SMPY	19,5 %	33,5 %	47 %	100 %
Répartition sur 215	42	72	101	215
2012 -2013 : AG	58	74	94	226
2012 – 213 : juin	59	78	95	232

* : réforme pédagogique en 2005 – 2006 et effective à la rentrée 2006.

Pour la musique :

- ✓ 232 élèves relevant de la convention
- ✓ 211 subventionnés (= plafond)
- ✓ 21 non subventionnés **soit 10 % de dépassement**

L'an dernier les élèves hors quota avaient été pris en charge sur les fonds de l'association pour 3380 €. Il avait été décidé que, compte tenu de nos finances, cela ne serait pas renouvelé cette année ... et heureusement car le dépassement de quota est encore plus important.

Cette année, le quota a été atteint 2 jours avant la reprise des cours, ceux qui se sont inscrits après ont dû s'acquitter d'un supplément de 215 € soit un surcoût d'environ 1/3 pour un débutant.

Ces quotas trop faibles commencent à générer des effets pervers.

La partie coûteuse de la formation d'un musicien est la formation instrumentale en effectifs réduits. Nous avons en moyenne 18,5 % de nos musiciens qui sont suffisamment avancés dans leur formation pour ne plus avoir besoin de cours d'instrument. Or dans ceux qui s'inscrivent "hors quota", 61 % ne prennent pas de cours d'instrument. Cette inversion des pourcentages illustre bien le fait que sans ces subventions le coût de la formation d'un musicien devient prohibitif et la plupart renoncent à s'inscrire.

Or les quotas sont atteints de plus en plus tôt, et désormais avant même la fin des inscriptions. Donc ceux qui se retrouvent hors quota, ce sont les débutants car ils ne connaissent pas le "système" et viennent tranquillement s'inscrire après les anciens. Donc ces quotas trop faibles vont progressivement réduire l'arrivée de jeunes musiciens nous exposant au syndrome "SMPY" : pas de formation, d'où pas de jeunes, d'où pas de renouvellement des musiciens d'où une érosion lente et inexorable et à terme la disparition des ensembles qui animent la vie de nos communes.

Et ceux qui sont exclus des subventions et qui ne renoncent pas essaient de contourner le problème. Du temps où Les Bréviaires subventionnait (un peu) ses élèves, nous avions 7 à 8 bruyérois musiciens. Actuellement nous n'en n'avons plus que 2 ... tous deux adhérents de la SMPY, ce qui leur permet de bénéficier des tarifs réduits bien qu'habitants la seule commune de la CCE qui ne subventionne pas ses élèves.

Bilan quantitatif 2012 - 2013 : subvention de fonctionnement

Compte tenu du fait que le plafond d'élèves subventionnés a été sous-évalué et qu'il est dépassé depuis la 1^{ière} année de la convention, la subvention de fonctionnement n'évolue plus que proportionnellement au point CCNA, soit + 3,3 % cette année (et probablement + 3% l'année prochaine).

Evolution comparée de la subvention de fonctionnement et du coût pour les familles :

Au plafonnement de la participation des communes s'ajoute le désengagement du Conseil Général dont la subvention de fonctionnement est la même, à l'euro près, qu'à l'époque où nous avions 200 adhérents, soit 2692 €. Or nous sommes maintenant plus de 300 ce qui réduit la subvention à 8,79 € / élève, or, comme pour tout le monde, nos frais et charges augmentent chaque année.

Grâce au bénévolat nous n'avons que moins de 2 % de frais de fonctionnement et malgré cela nous avons dû geler les salaires de nos professeurs cette année afin d'équilibrer le budget. Il n'y a donc plus d'économies réalisables de ce côté-là.

Afin de réduire nos coûts, nous avons également réformé notre cursus musical afin de minimiser les heures de cours à effectifs réduits. Le schéma d'orientation pédagogique proposé

par le ministère de la culture pour les conservatoires et écoles de musique préconise, pour l'enseignement instrumental, de 1 à 2 élèves par heure selon le niveau des élèves : à l'AIDEMA nous sommes en moyenne à 2,2 élèves par heure. Actuellement, 70 % de la formation de nos musiciens se fait en cours collectifs. Là encore nous avons atteint la limite des économies faisables : n'oublions pas que nous sommes une école de musique et non une garderie musicale !

Or une fois qu'il n'y a plus d'économies à réaliser, l'équation devient implacable : plus de charges et des subventions bloquées impliquent un coût en hausse pour les familles. Nous avons donc dû refondre complètement notre grille de tarifs, revoir nos seuils d'ouverture de cours pour l'année prochaine et réduire les facilités offertes aux familles. En face des + 3,3 % des communes, les augmentations pour les familles sont les suivantes :

- ✓ théâtre et pratique collectives : + 15 %
- ✓ Eveil : + 8%
- ✓ Ateliers de découverte instrumentale : + 23 %
- ✓ Cours musique : + 5 à 9 %
- ✓ Perfectionnement hors cursus : + 2 à 3 %

Les hausses conséquentes de l'éveil et des ateliers instrumentaux sont dus au fait que nous ne pouvions continuer de faire financer le cycle d'éveil par les musiciens en cursus, car les tarifs du cursus musique deviennent prohibitifs. Ce **renchérissement de l'éveil** va réduire le nombre d'élèves en bénéficiant, ce qui est dommage car cela permettait de tester la motivation des enfants pour la musique et évitait aux parents et aux communes de dépenser pour la formation d'un enfant qui finalement arrêtera 3 ou 4 ans après, à un moment où il aura coûté cher mais où son embryon de formation musicale ne lui apportera rien pour sa future vie d'adulte.

En plus de ces hausses générales, les familles perdent 5% de réduction si 2 inscrits et 10 % si 3 inscrits ou plus ; résultat :

- ✓ En cursus (30 mn), une famille de 2 : + 12,7 % et une famille de 3 : + 20 % ... au lieu de 7 % pour une personne seule ... toujours face aux + 3,3 % des subventions communales.
- ✓ En hors cursus (30 mn), une famille de 2 : + 12 % et une famille de 3 : + 14 % ... au lieu de 3 % pour une personne seule ... toujours face aux + 3,3 % des subventions communales.

Donc **double peine pour les familles**. Mais compte tenu des hausses nous ne pouvions imposer aux familles à un inscrit de continuer à financer autant les familles de pluri-inscrits. Actuellement les réductions famille nous coûtent 12 000 € et concernent 30 % de nos adhérents : l'an prochain leur coût sera réduit d'un tiers.

Nous avons étudié la possibilité d'un **système de quotient familial (QF)** afin de recentrer les réductions sur les adhérents les plus nécessaires. Une grille bâtie sur le système OCDE/INSEE du revenu fiscal / Unité de Consommation avec 25 % de réduction jusqu'à 9635 € / UC (= seuil de pauvreté) et 15 % jusqu'à 19 271 € / UC (= 2 fois le seuil de pauvreté) ne nous coûterait que 5300 € au lieu des 12 000 € actuels.

Malheureusement, compte tenu des coûts à charge pour les familles, nous n'avons probablement pas de tout petits revenus dans nos adhérents. Par contre il est probable que nos réductions actuelles sont indispensables aux adhérents à revenus moyens. Si ce système de QF remplaçait les actuelles réductions "famille" cela conduirait à la perte de nos adhérents à revenus moyens qu'on remplacera (en totalité ou en partie) par des nouveaux à revenus plus bas.

Ce système de QF est donc intéressant mais en **complément** du système actuel de réduction "famille". Nous sommes actuellement à la recherche d'économies, il ne nous est donc pas possible de financer ce surcoût. Par contre il serait plus logique que ce système de QF soit pris en charge par les services sociaux municipaux : le coût cumulé pour les 3 communes serait d'environ 4500 €, ce qui ne représente pas grand-chose au niveau des budgets d'une commune ou d'une communauté de commune. Nous tenons à votre disposition tous les chiffres nécessaires à la mise en place de ce système de QF.

Bilan qualitatif 2012 – 2013

▪ Ecole de musique

- ✓ 284 (268 l'an dernier) dont 232 relèvent de la convention (227 l'an dernier).
- ✓ 11 orchestres, ensembles ou ateliers de pratique collective,
- ✓ 17 cours collectifs
- ✓ 25 classes d'instruments et chant
- ✓ 121 heures de professeurs par semaine (120 l'an dernier)
- ✓ 473 heures d'élèves par semaine (384 l'an dernier) **dont 80 % en collectif** (78 % l'an dernier)
- ✓ durée moyenne d'un cours d'instrument : 27 mn

Les esthétiques sont multiples :

- ✓ Classique
- ✓ Musiques actuelles
- ✓ Jazz
- ✓ Musiques traditionnelles et folk.

Nous proposons l'apprentissage de quasiment tous les instruments et chants :

- ✓ Chant : moderne et lyrique
- ✓ Cordes : violon, alto, violoncelle ; possibilité pour contrebasse
- ✓ Bois : flûte traversière, flûte à bec, clarinette, saxophone ; possibilité pour hautbois et le basson
- ✓ Cuivres : trompette, trombone, tuba ; possibilité pour cor
- ✓ Guitare : sèche, électrique et basse
- ✓ Batterie
- ✓ Polyphoniques : piano, piano-jazz, claviers électroniques, orgue à pédalier, accordéon, accordéon diatonique, harpe et harpe celtique.

L'accent est particulièrement mis sur les pratiques collectives :

- ✓ Orchestre et orchestre junior,
- ✓ Ateliers pop, rock, jazz, chant moderne, tango et folk,
- ✓ Ensembles de guitares, de cordes, de vents et d'accordéons,
- ✓ Batucada et banda.

La finalité de ces ensembles est la production publique c'est pourquoi en plus des auditions et concerts d'élèves ils sont largement mis à contribution dans le volet animation/diffusion de l'AIDEMA (cf. infra).

En termes de cursus de formation, de nombre d'élèves et de classes d'instruments nous sommes aussi importants que le conservatoire de Rambouillet. **Mais notre offre de pratiques**

d'ensemble, particulièrement développée et large, cumule celle d'un conservatoire et celle d'une structure de type MJC.

- **Ecole de théâtre**
 - ✓ 29 élèves (23 l'an dernier) répartis en 3 classes (2 l'an dernier)
 - ✓ 18 perrotins (dont 6 non subventionnés)
 - ✓ 2 essartois
 - ✓ 4 fargussiens
 - ✓ 5 extérieurs (dont 3 bruyérois)
 - ✓ 2 spectacles par an
 - ✓ 3 contes musicaux donnés chacun dans les bibliothèques des 3 communes.

Au bout de 4 ans nous sommes devenus la plus grande école de théâtre des environs (plus de théâtre à Rambouillet et pas grand-chose ailleurs) et avons été sollicités pour "exporter" un cours à Emancé.

- **Studio de répétition de musiques actuelles**
 - ✓ 10 groupes (9 l'an dernier)
 - ✓ 39 musiciens (29 l'an dernier)
 - ✓ 29 heures de répétition par semaine (24 l'an dernier)

Certains musiciens de ces groupes suivent des cours à l'AIDEMA, d'autres pas. Tous peuvent bénéficier de formations allant « des dangers des hauts niveaux sonores », à « la musique assistée par ordinateur », en passant par « la sonorisation et l'éclairage d'un spectacle » ou d'autres sujets techniques. Ces formations sont assurées en interne et nous relayons largement les informations et offres de formation du CRY (Centre de Ressources Yvelinois pour la musique), en particulier sur les risques auditifs (séances de moulages de bouchons).

Il est particulièrement important d'avoir ce volet « musique actuelle » au sein de l'AIDEMA car cela nous permet de continuer la formation et l'encadrement des jeunes à l'adolescence, à un moment où les structures n'ayant pas cette offre perdent en moyenne 55 % de leurs effectifs.

- **Contes musicaux dans les bibliothèques/médiathèques des 3 communes**
 - ✓ 2009 : 1^{er} conte au Perray pour les 30 ans de l'AIDEMA
 - ✓ 2010-2011 : 3 contes aux Essarts et au Perray
 - ✓ Depuis 2011-2012 : 3 contes dans chacune des 3 communes

Pour chaque conte, les trois représentations ont lieu le même jour, à 11h00 aux Essarts, à 14h00 au Perray et à 16h00 à Auffargis.

Les bibliothécaires des 3 communes sont toutes intéressées à poursuivre sous cette forme qui attire chaque fois une vingtaine de spectateurs par commune (capacité maximale des bibliothèques).

- **Animation / diffusion**
L'an dernier :
 - ✓ 44 manifestations AIDEMA ou à la demande des communes
 - ✓ coût : 17 192 €
 - ✓ 2195 spectateurs (hors auditions de classes internes de l'école de musique).

Il est à noter que nos participations aux manifestations organisées par les communes ou d'autres associations sont rendues possibles grâce à nos nombreux ensembles intergénérationnels de style et de formats variés, nous permettant de répondre à quasiment tout type de demande.

- **Interventions en milieu scolaire : Carnaval des Animaux**
 - ✓ 64 classes
 - ✓ toutes les écoles des 3 communes + 1 de Rambouillet
 - ✓ 1600 enfants concernés

Adéquation entre les actions de l'AIDEMA et la politique culturelle des communes

Point non abordé.

Bilan des projets ayant bénéficié d'une subvention de projet en 2012-2013

Aucun projet n'a fait l'objet d'un financement spécifique par les communes cette année.

Projets 2013 - 2014

Les projets de spectacles de la saison 2013-2014 ont été exposés par le directeur de l'AIDEMA. Aucun d'eux ne fera appel aux subsides communaux.

Budget des projets 2013 – 2014 retenus pour subvention

Aucun

Questions diverses

- **Relations AIDEMA / CCE et CCPFY et avenir de la convention**

CCE : Auffargis ne faisant plus partie de la CCE, les maires du Perray et des Essarts n'ont pas souhaité aborder ce point.

CCPFY :

- ✓ les 59 adhérents d'Auffargis font partie du tiers de nos adhérents qui ont théoriquement "droit" au conservatoire de Rambouillet
- ✓ à l'AIDEMA le cursus musique est à 869 € contre 518 € à Rambouillet, soit + 68 % à l'AIDEMA
- ✓ ... mais le conservatoire de Rambouillet était déjà plein avec des listes d'attente avant l'intégration d'Auffargis à la CCPFY

M. Bonte indique que la convention liant Auffargis à l'AIDEMA court jusqu'en 2014 et qu'il mettra à profit ce délai pour discuter ce point avec la CCPFY.

Avenir de la convention AIDEMA / communes :

Cette convention expire le 31 août 2014 et l'AIDEMA souhaiterait que son avenir soit envisagé dès à présent. Les maires expliquent qu'il y a des élections municipales en mars 2014 et une clause de revoyure en 2015 pour les communautés de communes, clause qui pourrait remettre en cause la CCE. Par conséquent l'avenir de la convention sera à revoir au printemps 2014.

▪ **Locaux mis à disposition par les communes**

M. BOUCHET indique que nous aurons désormais à notre disposition la totalité de l'étage de la Romanie et que nous pourrons y faire une partie de nos cours de théâtre.

Mme DESCHAMPS nous confirme que nous pourrons disposer des Granges pour une partie des concerts de l'édition 2013 de Jazz in Auffargis et nous invite à rencontrer la nouvelle responsable « communication » à la mairie pour définir les modalités pratiques de cette collaboration.

▪ **Réforme des rythmes scolaires**

Dans les trois communes cette problématique est en phase d'études, toutes ayant choisi de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

L'AIDEMA a, de son côté, réfléchi à ce qu'elle pourrait apporter dans ce cadre. En plus d'actions ponctuelles en partenariat avec les écoles comme le Carnaval des Animaux cette année, nous pouvons aussi participer aux activités périscolaires mises en place à la faveur de la réforme des rythmes scolaires.

Propositions faites au Perray et valables pour les autres communes :

- ✓ Même si des locaux étaient disponibles dans les écoles ou aux accueils périscolaires (ce qui n'est a priori pas le cas), pas possible pour nous de faire l'éveil ou le théâtre dans ces locaux car dans ce cas on perd les élèves des autres communes et on n'atteint plus l'équilibre financier. A la limite envisageable si on a un cours de théâtre "primaire" composé exclusivement d'élèves de la commune.
- ✓ On peut proposer d'ouvrir de nouveaux cours pendant les 45 ou 60 mn d'activités périscolaires, éventuellement tournant sur les différentes écoles : chorale, théâtre ou cirque.
- ✓ On pourrait également explorer la faisabilité d'une "initiation à la musique" pour les CE1, CM1 et CM2 ainsi que celle d'un "orchestre à l'école".
- ✓ Pas possible d'ouvrir des ateliers de découverte instrumentale : on n'a pas le parc instrumental nécessaire... à moins d'une dotation spécifique des écoles ou communes.
- ✓ Ces cours doivent être équilibrés financièrement : 220 € / élève (tarifs 2012-2013) et 6 élèves pour 45 mn (ou 8 pour 1h00)